



Madame Marie-Ange DEBON
Présidente Directrice Générale
9 rue du Colonel Pierre AVIA
75 757 PARIS Cedex 15

Montreuil, le 26 novembre 2025

Objet : Préavis de Grève de 24 heures pour la journée du mardi 02 décembre 2025

Madame la Présidente,

Dans le budget d'austérité du gouvernement, c'est encore les salarié(e)s, jeunes et retraité(e)s qui trinquent : gel des salaires dans la fonction publique, blocage des pensions des retraites, hausse des franchises médicales, coupes dans les services publics...

Le budget du 1^{er} Ministre Lecornu maintient le cap de l'austérité. Depuis que les prix augmentent, nos salaires stagnent. A La Poste comme dans le public, le gel du point d'indice a fait perdre plus de 23 % de pouvoir d'achat en 20 ans aux fonctionnaires. A La Poste comme dans le privé, les augmentations négociées dans les "NAO" ne compensent pas l'inflation. Résultat : les postières et les postiers produisent toujours plus de richesses... mais n'arrivent pas à vivre de leur travail.

La CGT revendique plus de justice sociale et plus de justice fiscale ! Le gouvernement s'obstine dans le choix de réduire les dépenses publiques et sociales, alors que c'est justement par les salaires, l'emploi et les services publics qu'on peut relancer l'économie et répondre aux besoins. Partout, les postières et postiers subissent les conséquences des choix politiques de La Poste qui aggravent la précarité, détériorent les conditions de travail, réduisent nos garanties collectives et fragilisent le service public.

Pour une hausse des salaires, pour de l'emploi en CDI et pour le maintien et le développement du service public postal ainsi que la satisfaction de l'ensemble des revendications des postières et des postiers qui œuvrent pour assurer un service de haute qualité quotidiennement, la Fédération CGT des Activités Postales et de Télécommunication dépose **un préavis de grève de 24 heures pour la journée du mardi 02 décembre 2025**, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et employé, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du lundi 01 décembre 2025 prise de service des équipes de nuit au mercredi 03 décembre 2025, fin de service des brigades de nuit.

Lors de cette journée les personnels de La Poste sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat en partant d'une base minimum de 2000 euros brut, l'attribution du 13^{ème} mois, l'augmentation de la participation de La Poste à hauteur de 100% à la mutuelle, un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion, l'abandon du gel du point d'indice et une égalité salariale femmes/hommes sur la base : « à travail égal, salaire égal ». La revalorisation du complément de rémunération et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction.
- L'augmentation des budgets ASC alloués au CSE à hauteur de 3% de la masse salariale et
- 0.5% pour les budgets de fonctionnement.
- Le maintien et le développement du Service Public Postal à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec création de nouveaux emplois en nombre pour assurer :
 - Une appropriation publique des activités postales garantissant une couverture territoriale complète avec des tarifs accessibles en intégrant le colis (jusqu'à 31,5 kg) dans le service universel postal,
 - Des emplois stables et qualifiés, avec des statuts sécurisés et des salaires décents pour tous,

- Le retour du J+1 pour la distribution du courrier afin de répondre à une exigence de qualité attendue par les usagers et de lutter contre la dématérialisation totale pour répondre également à l'exigence écoresponsable prônée par l'entreprise (le papier restant écologiquement moins nocif que le numérique), notamment, par le maintien et la création minimum d'un centre de tri (multi activités si nécessaire) par département.
 - Le maintien de la présence postale territoriale avec des Bureaux de Poste de proximité qui exercent toutes les activités de La Poste. Cela passe par l'arrêt immédiat de tous projets de fermeture ou de réduction des horaires d'accueil des usagers et la ré-internalisation de tous les bureaux sous-traités aux collectivités ou aux commerçants.
 - Une stratégie axée sur des investissements à long terme notamment sur la recherche et le développement et non plus sur le rachat d'entreprises parfois douteuses dans le monde entier.
- Le développement de l'activité et des technologies sur tout le territoire garantissant le droit à la Communication.
 - Pour le développement d'un réseau d'acheminement respectueux de l'environnement cela passe par l'arrêt du tout routier et pour une coopération avec le réseau SNCF
 - L'ouverture de réelles négociations sur les moyens de remplacement sur l'ensemble des métiers.
 - La diminution de la durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec au minimum, maintien des salaires et création d'emplois nécessaires pour ne pas accroître la charge de travail actuelle.
 - La retraite à 60 ans maximum et 55 ans pour les métiers « pénibles », des pensions de haut niveau dans un système par répartition renforcé et financé qui passe dans un premier temps par l'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales dont bénéficie La Poste.
 - Le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mutations...) par des CDI à temps complet.
 - L'embauche par La Poste en CDI à temps complet de tous les contrats précaires qui le souhaitent sur l'ensemble des métiers, comme première étape à un plan de titularisation.
 - Des libertés syndicales reconnues et de nouveaux droits d'intervention et l'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. L'abandon de toutes les sanctions et procédures liées à l'activité syndicale. La refonte de tous les périmètres CSE pour correspondre à des CSE à taille humaine.
 - Pour l'intervention des citoyens et des organisations syndicales sur le maillage territorial dans le cadre du contrat de présence postale territoriale.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Barbara TRICHET
Membre de la Commission Exécutive Fédérale